

Libin, le 13.10.2023



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la société BATIFER doit effectuer des travaux de construction d'une habitation à Redu, rue de la Cahoute 50 entre le 13 octobre et le 15 décembre 2023 ;

Considérant que, en fonction des besoins du chantier, la voirie peut être entraver par des camions de livraisons ou des engins de chantier ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'autorisation à la société BATIFER de fermer la rue de la Cahoute à Redu, en fonction des besoins du chantier, du 13 octobre au 15 décembre 2023.
Une déviation sera mise en place par la Voie d'Hurleau.

Article 2: La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telles qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

Le Directeur général ff,


M.D'ALMEIDA



La Bourgmestre,


A.LAFFUT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be